

## La publication du nouveau Gaston Lagaffe est suspendue

Attaquées en justice par la fille d'André Franquin, les éditions Dupuis ont accepté de suspendre la prépublication des nouvelles aventures de Gaston Lagaffe.

NICOLAS KESZEI

Quand la fiction rejoint la réalité. Gaston Lagaffe, ce personnage de BD aussi maladroit qu'attachant, a passé une bonne partie de ses aventures dessinées à faire échouer la signature des contrats apportés par Aimé De Mesmaeker. Il semble qu'il s'apprête à faire capoter un nouveau contrat portant, cette fois, sur un nouvel album de Gaston Lagaffe voulu par les éditions Dupuis.

Depuis quelques semaines, Isabelle Franquin, l'unique héritière d'André Franquin (décédé en 1997), le dessinateur de Gaston Lagaffe, s'oppose en justice à la publication de ce nouvel album qui devrait être tiré à 1,2 million d'exemplaires. Lors d'une audience qui s'est tenue lundi matin en référé devant le tribunal de première instance de Bruxelles, on a appris que ce projet était suspendu jusqu'à 2023 et, à tout le moins, dans l'attente des résultats d'une procédure d'arbitrage qui traitera du fond de l'affaire.

Après une citation en justice introduite par la fille d'André Franquin à la fin du mois de mars, il semble que le temps de l'apaisement et de la réflexion soit arrivé. Alors que les parties devaient plaider lundi matin devant le tribunal de première instance de Bruxelles, Alain Berenboom, l'avocat des éditions Dargaud-Lombard et de Dupuis, a laissé entendre que l'éditeur avait accepté de suspendre toute prépublication de la nouvelle bande dessinée en attendant les résultats de l'arbitrage attendus vers la fin du mois de septembre. En tout état de cause, a ajouté l'avocat, pas question de s'attendre à une publication d'un nouveau Gaston Lagaffe avant 2023.

Il faut dire que dès l'annonce faite de la parution d'un nouvel album du personnage imaginé par André Franquin, sa fille Isabelle,

défendue par Claude Katz et Martine Berwette, était montée au créneau, rappelant à qui voulait l'entendre que la volonté affichée et déclarée de son dessinateur de père était que Gaston Lagaffe ne lui survive pas. C'est en déposant de ce droit moral qu'elle avait intenté cette action en justice visant à interdire la prépublication de cette nouvelle bande dessinée dans le magazine Spirou. Une première planche de gags a bel et bien été diffusée dans le numéro du mois d'avril. Depuis, tout est suspendu, comme l'a confirmé Alain Berenboom lors de l'audience lundi matin.

### Une convention signée en 1992

En réalité, si les éditions Dupuis (faisant partie du groupe Media-Participations) ont imaginé la publication de ces nouvelles aventures de Gaston Lagaffe, c'est parce que l'éditeur estime en avoir le droit. Comme l'a rappelé l'avocat des éditions Dupuis lors de l'audience devant le tribunal de première instance, André Franquin a signé à la fin du mois de juillet 1992 un contrat avec Marsu Productions en vertu duquel il cédait non seulement le personnage de Gaston Lagaffe, les albums existants et le droit de faire de nouveaux albums. Depuis 2013, Marsu Productions appartient à Média-Participations, la maison mère des éditions Dupuis.

Pour l'avocat de Dupuis, les choses sont claires et seule compte cette convention signée en 1992 entre Marsu Productions et le père de Gaston Lagaffe. Il y a deux exceptions à cette convention, a rappelé Alain Berenboom. «L'héritière d'André Franquin peut s'opposer à la publication de nouvelles aventures pour des motifs éthiques ou artistiques.»

# M'ENFIN!?



On s'en doute, cette vision n'est pas du tout partagée de l'autre côté de la barre. Pour Claude Katz, seule sa cliente, la fille d'André Franquin, est habilitée à exercer les droits moraux de son père, ici en l'occurrence veiller au respect de la volonté du dessinateur. «Les droits moraux sont inaliénables. André Franquin a toujours exprimé de son vivant, de manière continue et répétée, sa volonté que Gaston Lagaffe ne lui survive pas sous le crayon d'un autre dessinateur», a affirmé l'avocat.

### Une seule planche a été publiée

Mais pour ne pas froisser la fille d'André Franquin (avec qui l'éditeur est en relation à d'autres niveaux), Dupuis a décidé d'accéder aux

# 1,2 million

Les éditions Dupuis voudraient mettre 1,2 million d'exemplaires des aventures de Gaston Lagaffe sur le marché.

premières demandes, acceptant de suspendre toute prépublication de la bande dessinée dans le journal de Spirou comme c'était prévu initialement. Seule la première planche a été publiée et quelques visuels avaient été envoyés à des journalistes.

La convention de 1992 prévoyait que si conflit il devait y avoir, celui-ci se réglerait à l'abri des regards indiscrets par le biais d'une procédure d'arbitrage. Un arbitre vient d'être choisi par les deux parties et sa décision est attendue vers la fin du mois de septembre. Quelle qu'elle soit, celle-ci ne sera pas susceptible d'appel.